



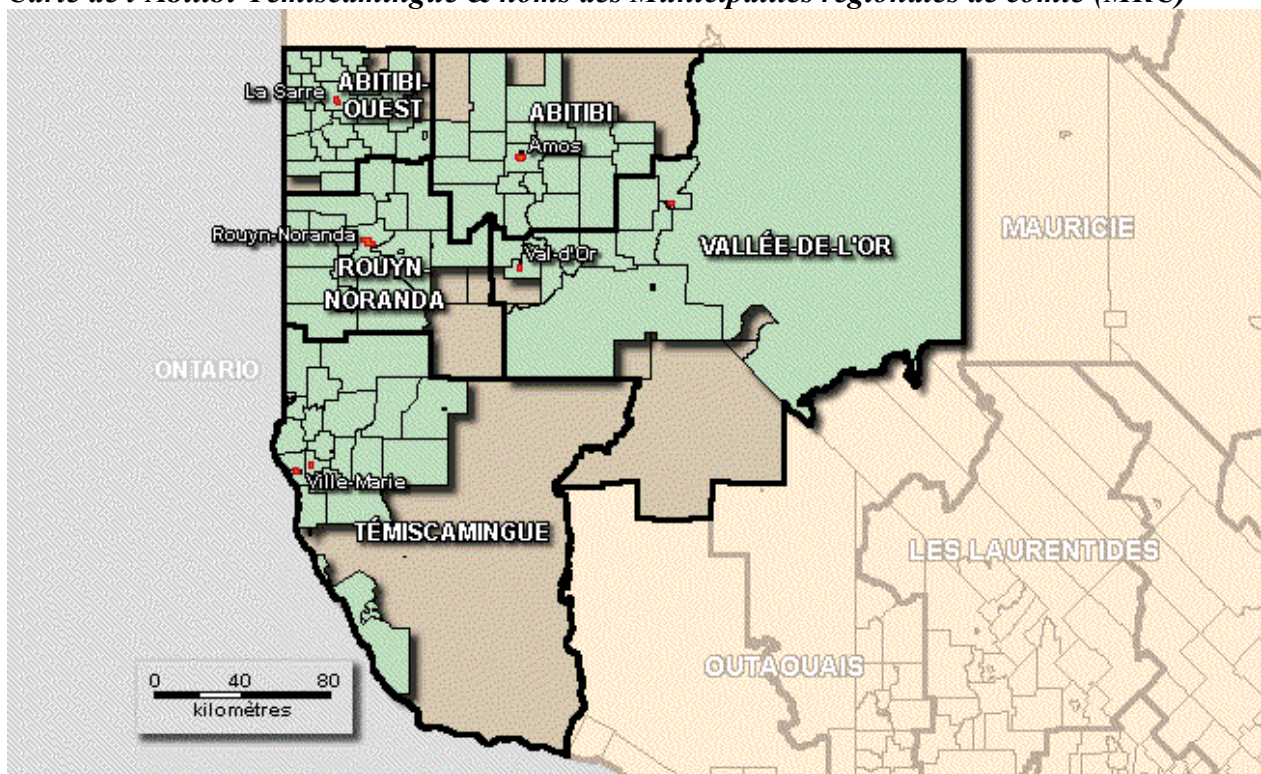
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Région administrative 08

Carte de l'Abitibi-Témiscamingue & noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



*Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions*

24 mars 1999

Québec ☐☐

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux, il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	6
4. Portrait de l'eau souterraine	8
5. Portrait municipal.....	10
6. Portrait industriel.....	12
7. Portrait agricole.....	16
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	17
9. Initiatives locales.....	18

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	20
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	21
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	22
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	23
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	24
Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	25

1. Portrait socio-économique de la région

Située à l'extrême ouest du Québec et partie intégrante du Bouclier canadien, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie de 64 904 km², soit 4,3 % du territoire québécois, est caractérisée par un relief assez uniforme, parsemé de nombreux lacs. La région compte 19 621 lacs de plus de 6 hectares. Elle est habitée par environ 154 000 personnes.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 85 municipalités réparties dans cinq municipalités régionales de comté (MRC) et 20 territoires équivalents (municipalités locales, réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés). La plupart des municipalités ont moins de 500 habitants et les villes de Ville-Marie, La Sarre, Amos, Val-d'Or et Rouyn-Noranda, chefs-lieux des MRC, regroupent près de 50 % de la population régionale.

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Témiscamingue	18 027
MRC Abitibi-Ouest	23 571
MRC Abitibi	25 280
MRC Vallée-de-l'Or	44 389
MRC Rouyn-Noranda	42 638

L'économie régionale est peu diversifiée et repose principalement sur l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse, l'exploitation minière et l'agriculture. L'activité minière est surtout concentrée dans les zones de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. L'exploitation forestière, bien que moins importante dans le secteur de Rouyn-Noranda, touche l'ensemble de la région. Les principales zones agricoles se trouvent au Témiscamingue et dans les environs de La Sarre.

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	153 905 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	64 904 (1996)
Nombre de MRC ²	5 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	105 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	181 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	36 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	85,0 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	3,0 (1997)
Taux de chômage ² (%)	14,2 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	24 498 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	13,9 (1997)
secteur secondaire (%)	16,6 (1997)
secteur tertiaire (%)	69,3 (1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec 1998 4. Ministère des Ressources naturelles
2. Bureau de la Statistique du Québec 5. Statistique Canada
3. Centre de recherche industrielle du Québec.

Le territoire forestier couvre 85,0 % du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dont 92 % en forêt publique et 8 % en forêt privée. Pour sa part, le territoire agricole représente 3,0 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 181 établissements manufacturiers et 36 établissements miniers en fonction. En décembre 1997, la région comptait 19 producteurs de minéraux métalliques dont 17 produisent au moins de l'or et une fonderie.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière Mégiscane et la Harricana. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 3 000 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants, on peut consulter la carte relative à la qualité de leau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (30 ans et plus, sauf pour la rivière Maganasipi) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Mégiscane	392,0	2 200	58,6	080707	34	1962-1996
Harricana	59,0	337	7,7	080101	63	1933-1996
Des Outaouais(sup.)	39,0	452	7,8	043012	31	1965-1996
Maganasipi	9,2	140	0,19	042103	26	1970-1996

Source : Direction du milieu hydrique, Ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit, nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leur principale vocation. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Témiscamingue*	306	pêche sportive et commerciale, nautisme, résidentielle
Kipawa*	300	pêche, nautisme, villégiature, résidentielle
Abitibi	878	pêche, nautisme, villégiature, résidentielle
Des Quinze*	145	pêche, nautisme, villégiature, résidentielle
Decelles*	203	pêche, nautisme, villégiature, résidentielle
Dozois*	335	pêche, canot-camping
Parent	122	pêche
Preissac	73	pêche, villégiature, résidentielle
Macamic	45	pêche, nautisme, résidentielle
Duparquet	46	pêche, villégiature, résidentielle
Malartic	76	pêche, villégiature
Blouin	14	pêche, villégiature, développement domiciliaire
Lemoyne	29	villégiature, développement domiciliaire
Mégiscane	41	projet Hydro-Québec, villégiature commerciale, pêche
Dufault	21	eau potable, pêche, développement domiciliaire

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère de l'Environnement

* Lac-réservoir

2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous retrouvons 119 barrages. 14,3 % est utilisé à des fins de régularisation, 13,4 % à des fins de villégiatures et 26,9 % à des fins de production hydroélectrique. Hydro-Québec est propriétaire de 24,4 % de ces barrages. Enfin, 32,8 % est de propriété privée. Pour plus de détails sur les barrages de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi les barrages de la région, une quinzaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Les trois plus hauts sont situés sur la rivière des Outaouais et sont la propriété d'Hydro-Québec qui les utilise dans le but de produire de l'électricité. En effet, le barrage Rapide-Deux mesure 35 mètres de haut, le barrage Première Chute a une hauteur de 32 mètres et le barrage Rapide des Îles mesure 31 mètres de hauteur.

D'autre part, Hydro-Québec exploite le réservoir Dozois qui constitue la plus grande réserve d'eau de cette région. Ce réservoir, situé sur la rivière des Outaouais, est constitué de 1 863 millions de mètres cubes d'eau. De plus, le ministère des Travaux publics du Canada est propriétaire des barrages qui retiennent les trois autres plus grands réservoirs. Le réservoir des Quinze contient 1 308 millions de mètres cubes d'eau, le réservoir Témiscamingue est formé de 1 217 millions de mètres cubes d'eau et le réservoir Kipawa contient 673 millions de mètres cubes d'eau. Ce dernier est exploité par Hydro-Québec.

Comme nous venons de le voir, plusieurs plans d'eau, aujourd'hui appelés « lacs », sont en fait des réservoirs : Abitibi, Kipawa, Témiscamingue, Des Quinze, Macamic, etc. Le relèvement de ces cours d'eau, à la suite de la mise-en-eau des barrages, a déstabilisé leurs berges, les terrains argileux possédant une orientation face aux vents dominants d'ouest subissent d'importants dommages à cause du marnage. Certains propriétaires disent avoir ainsi perdu de 15 à 30 mètres de terrain ou d'avoir vu leur quai emporté par les eaux. Des agriculteurs craignent même de perdre des bâtiments.

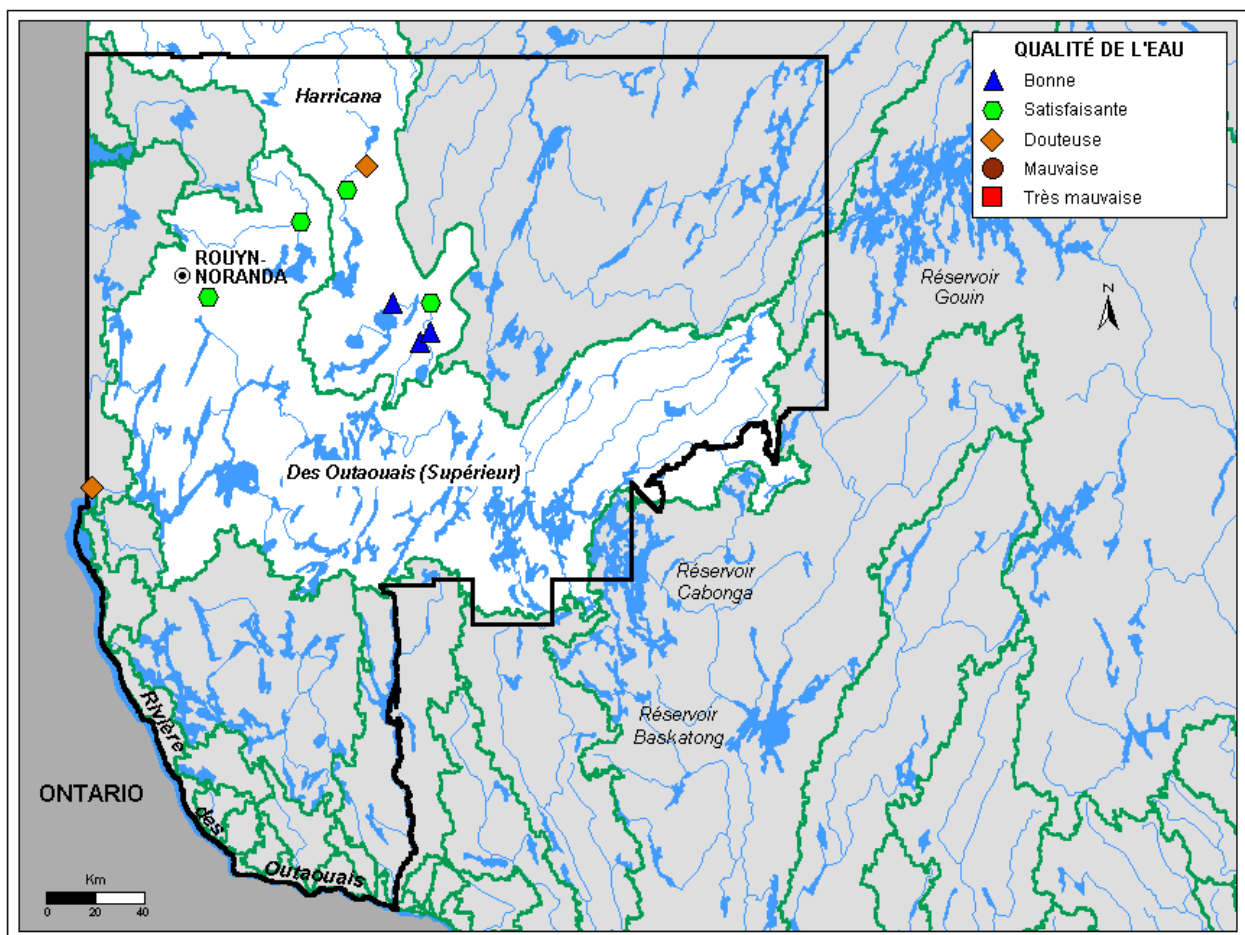
Dans le cas particulier du Lac Témiscamingue, l'Association des propriétaires riverains du lac conteste la gestion actuelle du niveau des eaux. Ils ont entamé, en 1994, des démarches de recours collectif dont le jugement est également attendu par les résidents des lacs Des Quinze, Simard et Macamic.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit, illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Abitibi-Témiscamingue



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par un réseau d'égouts (%) ³	Population desservie par une station d'épuration (%) ³
Harricana	29 256	0,1	0,5	n.d.	58 701 ⁴	73	65
Kinojévis	4 117	1,8	0,5	n.d.	44 717	82	71

1. Source : dernier recensement agricole quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998

4. Notez que ce nombre inclut la population totale de la municipalité de Baie James (2 456) hab. alors que son territoire est réparti sur plus d'un bassin versant.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

Rivières de l'Abitibi-Témiscamingue

Les nombreuses municipalités de petite et moyenne tailles avec des rejets sans traitement affectent localement la qualité des eaux en plus d'être responsables de problèmes de salubrité. De plus, certaines exploitations minières et les parcs à résidus peuvent être responsables de la contamination du milieu aquatique.

Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Au Québec, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est celle qui est la plus affectée par l'acidification qui origine des activités de l'industrie minière. Parmi les 437 lacs visités à ce jour, 23,6 % sont acides et 29,7 % sont en transition.

En ce qui concerne la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour la consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 84 % et 96 % des dorés de moyenne et grande tailles ainsi que dans 66% et 96 % des brochets de moyenne et grande tailles.

3.3 Références des publications les plus récentes

Documents en préparation.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Près de 64 % de la population, soit environ 97 000 personnes, sont alimentées par eau souterraine, dont environ 56 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 3 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisi. On estime ainsi à environ 11 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 2 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales situés uniquement dans la MRC Abitibi. La région compte 3 usines d'embouteillage dont une située dans la MRC Abitibi, une dans celle de Rouyn-Noranda et une autre dans la MRC Vallée-de-l'Or.

4.2 Problèmes de contamination

La contamination bactériologique

Une étude menée en 1994 par la direction régionale de la santé publique a estimé que les 15 000 puits privés de l'Abitibi-Témiscamingue se répartissaient en 69 % de puits artésiens, 12 % de puits de surface dans le sable et 19 % de puits de surface dans l'argile. Pour chacun des 180 puits à l'étude, dix échantillons ont été récoltés aux deux semaines du 25 avril au 7 septembre 1994. Durant cette période, 35 % des puits artésiens, 84 % des puits de surface dans l'argile et 48 % des puits de surface dans le sable ses sont révélés contaminés à au moins une occasion. La contamination a été déterminée en prenant les mêmes critères que ceux du ministère de l'Environnement pour l'analyse de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc. Il s'agit donc d'un problème important.

L'arsenic

La présence de métaux lourds dans les puits artésiens est aussi une préoccupation majeure en Abitibi-Témiscamingue, du fait notamment de la vocation minière de certains secteurs. Il est ressorti d'une étude menée par la direction régionale de la santé publique que la présence d'arsenic était le problème le plus important concernant les métaux lourds. L'étude a permis aussi de valider l'hypothèse que les puits contaminés étaient associés à un certain type de roche, lui-même assez souvent associé à certains gisements d'or. Puisque les villes se sont généralement construites là où il y avait une mine, certains puits privés creusés dans le même gisement se retrouvent avec de l'arsenic dans l'eau. Comme on le voit, dans le cas de l'arsenic, il est presque indispensable d'avoir une approche préventive qui commence par une bonne connaissance géologique de la région. Enfin, dans le cas des familles exposées, une diminution de la quantité d'eau contaminée ingérée a permis de ramener l'imprégnation biologique en arsenic sous la normale dans plus de 70 % des cas.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier à priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas

sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996 (selon la Directive 001), le ministère de l'Environnement doit exiger pour ces projets de captage la détermination de ces périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

La ville d'Amos est sans doute l'une des plus sensible à la problématique de l'approvisionnement en eau potable. Depuis 1976, les menaces de contamination des sources d'eau potable ont été nombreuses. Nous pouvons mentionner à ce propos, l'exploitation de sable et de gravier, les projets de lotissements résidentiels, l'entreposage de véhicules routiers désaffectés, l'exploitation forestière ou les lignes de transport d'énergie. Cependant, des failles dans le cadre législatif font que le problème demeure. En particulier, la Loi sur les mines qui a préséance sur toutes les autres, a amené Amos à tenter de faire adopter une loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale.

La situation de Val-d'Or et de Val-Senneville qui s'approvisionne à même la moraine Harricana, ressemble beaucoup à celle d'Amos. À plusieurs reprises, ces municipalités ont dû réagir face à des menaces d'exploitation de sablières. Également, les municipalités de Senneterre et de Malartic désirent également protéger l'aire d'alimentation de leurs ouvrages de captage d'eau souterraine de l'impact potentiel d'activités minières futures sur leurs sources d'approvisionnement en eau. De même, une entreprise d'eau commerciale de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, Eaux vives Harricana, discute actuellement avec les autorités gouvernementales, gestionnaire des terres publiques qui environnent leur propriété, afin de protéger l'aire d'alimentation de leurs ouvrages de captage de l'impact potentiel d'activités humaines futures.

Soulignons enfin qu'il y a une contamination naturelle de puits privés à l'arsenic dans certains secteurs des municipalités de Dubuisson, Rivière-Héva, Duparquet/Rapide Danseur, quartier Granada et Chazel Clermont.

4.4 Références

McCormack, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution* - Région de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de l'Environnement.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. BADGEQ en totalité sur support digital, ministère des Ressources naturelles du Québec.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 42 réseaux municipaux d'eau potable desservant autant de municipalités pour une population de 105 376 habitants. De ces réseaux, 11 possèdent un traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

De la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous estimons que 36 % est alimenté par eau de surface tandis que 64 % (44 % alimenté par des réseaux municipaux et 56 % par des puits individuels) est alimentée en eau souterraine dont deux villes importantes, Val-d'Or et Amos.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 72 % de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), près de 176M \$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 90 % de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et 92 % de la population raccordée de la région traitera ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Eau potable

En Abitibi-Témiscamingue, environ 30% de la population s'approvisionne en eau potable à partir de puits privés (environ 11 000 puits). Comme nous l'avons vu précédemment, les puits sont parfois contaminés par des métaux lourds (puits artésiens) et montrent une contamination bactériologique notable (surtout les puits de surface).

Les résultats d'un sondage réalisé par la Direction de la santé publique en Abitibi-Témiscamingue afin de connaître la perception et les habitudes d'entretien des propriétaires de puits démontrent qu'environ 4 personnes sur 5 n'ont fait ni le nettoyage ni la désinfection de leur puits depuis cinq ans. La moyenne des analyses bactériologiques de l'eau réalisées est de 0,15 analyse/puits/année sur cinq ans et de 0,21 analyse/puits/année pour la dernière année, ce qui dénote une sensibilisation accrue.

Outre les problèmes mentionnés à la section 4.3 pour certaines municipalités (Amos, Val-d'Or et Val-Senneville) qui s'approvisionnent en eau souterraine, nous pouvons mentionner les activités minières près du lac Dufault qui dessert 75 % de la population de la MRC de Rouyn-Noranda, activités menaçant l'approvisionnement en eau.

Enfin, la région en Abitibi-Témiscamingue compte beaucoup de petites municipalités possédant des réseaux d'aqueduc de faibles dimensions qui ne justifient pas toujours l'embauche d'une main d'oeuvre spécialisée. Aussi, il en découle que les citoyens de ces petites municipalités se retrouvent parfois en avis de faire bouillir leur eau de consommation.

5.2.2 Eaux usées

En raison des grandes étendues argileuses se trouvant dans la région, les propriétaires de résidences isolées situées sur un terrain imperméable, n'ont d'autre choix que d'installer un filtre à sable classique ou l'équivalent pour traiter leurs eaux usées. L'effluent de ce type de système doit être rejeté dans un cours d'eau à 1 500 mètres en amont d'un lac ce qui s'avère irréalisable dans la grande majorité des cas. Faute de solutions de rechange, plusieurs citoyens ont des installations illégales. Un projet pilote a toutefois été entrepris dans la municipalité de Senneterre Paroisse où un système de filtration biologique à base de mousse de sphaigne et de plantes aquatiques est mis à l'essai.

5.2.3 Protection des rives, du littoral et des plaines inondables

L'omniprésence des lacs et des cours d'eau à proximité des lieux habités amène une pression importante sur les rives et le littoral. En effet, on retrouve sur un grand nombre de plans d'eau et sur plusieurs tronçons de rivières des développements domiciliaires ou de villégiature, ayant comme impacts le déboisement des rives, la réalisation de divers travaux qui ne cadrent pas avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des cas d'érosion, de creusement et de remblayage. Le caractère naturel de plusieurs plans d'eau est gravement hypothéqué.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 85 municipalités dont 69 ont moins de 2 000 habitants (69 %). La responsabilité d'appliquer la Politique leur est dévolue et la majorité d'entre elles s'acquittent difficilement de cette tâche. De plus, le citoyen connaît rarement les règles à respecter et la bonne information n'est pas toujours disponible auprès de sa municipalité.

En matière de plaines inondables, l'Abitibi-Témiscamingue ne constitue pas une région à risque. Il existe toutefois certains secteurs où des inondations ont déjà été enregistrées. La Convention Canada-Québec sur la cartographie des zones inondables n'a pas permis de réaliser de cartographie officielle. Les informations relatives aux plaines inondables et aux cotes d'inondation sont donc très partielles et imprécises.

5.2.4 Projet à venir

Il convient de mentionner que l'Ontario s'apprête à créer un immense site d'enfouissement sanitaire près de Kirkland Lake, à quelques pas de la rivière Blanche qui coule vers le Québec, à la tête d'un bassin versant.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

L'Abitibi-Témiscamingue est à la fois la plus importante région minière du Québec et la région la plus affectée par la pollution générée par les activités minières. L'activité minière est caractérisée principalement par l'exploitation de mines d'or mais on retrouve aussi des mines polymétalliques.

L'industrie minière utilise des quantités importantes d'eau. Principalement utilisée à l'étape de l'enrichissement du minerai, l'eau provient de source « fraîche » (ex. : cours d'eau) ou de la recirculation d'eaux usées (ex. : sortie du parc à résidus). Également, le maintien à sec des chantiers miniers exige le pompage d'eau souterraine. Le rabattement de la nappe phréatique dans le secteur d'influence des travaux cause parfois des problèmes d'approvisionnement, mais de façon temporaire. Les principaux problèmes liés à l'eau sont l'acidification causée par les parcs à résidus générateurs d'acide et la contamination par les métaux lourds.

La région compte 78 parcs à résidus miniers qui ont une superficie de 3 900 hectares. Près de 80 % de ces parcs sont considérés inactifs puisqu'ils ne reçoivent plus de résidus miniers et 41 % de ceux-ci contiennent des résidus potentiellement générateurs d'acide. Ces parcs se répartissent ainsi :

Tableau 6.1 : Parcs à résidus miniers actifs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

MRC	Nombre	Superficie (ha)	Génération d'acide		Restauration
			Nombre	Superficie (ha)	
Abitibi	0	0	0	0	
Abitibi-Ouest	0	0	0	0	
Rouyn-Noranda	7	687	6	615	
Témiscamingue	0	0	0	0	
Vallée-de-l'Or	9	869	6	567	20 ha
TOTAL	16	1556	12	1182	20 ha

Les effluents des parcs actifs sont contrôlés et doivent respecter les normes de la directive minière 019 du ministère de l'Environnement. Le pourcentage de conformité des effluents s'est grandement amélioré entre 1989 et 1993. Il s'est maintenu au-dessus de 97 % depuis 1993.

Tableau 6.2 : Parcs à résidus miniers inactifs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

MRC	Nombre	Superficie (ha)	Propriétaire			Génération d'acide		Restauration
			Cie	Couronne	Orphelin	Nombre	Superficie (ha)	
Abitibi	7	178	2	1	4	1	38	89 ha
Abitibi-Ouest	2	212	1	0	1	1	72	0
Rouyn-Noranda	25	514	11	2	12	11	326	102 ha
Témiscamingue	2	65	0	1	1	1	14	0
Vallée-de-l'Or	26	1369	11	5	10	6	443	721 ha
TOTAL	62	2338	25	9	28	20	893	903 ha

L'exploitation minière d'antan a laissé des cicatrices importantes et a beaucoup affecté la faune et la qualité de l'eau de certains lacs et cours d'eau notamment les lacs Dufault et Arnoux ainsi que les rivières Bourlamaque et Piché.

Aucun des parcs inactifs et générateurs d'acide n'est complètement restauré. Quelques-uns ont toutefois fait ou font l'objet d'importants travaux de restauration. La restauration des parcs inactifs est très lente. Les travaux à réaliser sont souvent coûteux et il n'existe pas de fonds pour permettre leur restauration, principalement pour les parcs dits « orphelins ». Cependant, le

ministère des Ressources naturelles investit plus de 2 millions de dollars par année à ce chapitre depuis 10 ans. En effet, sur les 14 millions de dollars affectés depuis 1990 à la restauration des sites inactifs rétrocédés à la Couronne dans l'ensemble du Québec, plus de 11 millions de dollars ont été dépensés en Abitibi-Témiscamingue, soit 80% du total.

Dans la municipalité d'Arntfield, le développement du territoire du bassin du lac Dasserat pourrait être compromis par la pollution de l'eau causée par les parcs à résidus miniers générateurs d'acide de l'ancienne mine Aldermac. Plusieurs groupes environnementaux de la région sont préoccupés par la problématique des parcs à résidus miniers notamment ceux qui sont inactifs.

La région compte aussi plusieurs carrières et sablières, dont une quinzaine d'importance selon le ministère des Ressources naturelles. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 180 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue dont 83 % comptent moins de 50 employés. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 37 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 37 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 19 établissements, soit environ 50 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en date de 1995. Les

grandes entreprises avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement tandis que pour les moyennes et petites entreprises, surtout concentrées dans le secteur agro-alimentaire et celui de la transformation du bois, le taux d'assainissement observé est beaucoup plus faible. Toutefois, près de 60 % des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau se retrouvent principalement dans le secteur de la métallurgie reliée à l'activité minière, dans le secteur des pâtes et papiers et celui de la transformation du bois.

Secteur de la métallurgie

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est au cœur des préoccupations provinciales au sujet des pluies acides et de l'acidité des lacs. Plusieurs plans d'eau, plus particulièrement certains plans d'eau du Témiscamingue, ont été affectés et sont toujours affectés par les précipitations acides. La réduction des émissions acides de la fonderie Horne (Noranda inc.) et d'Inco (Sudbury) depuis quelques années permet toutefois d'escompter une certaine amélioration de l'habitat du poisson de ces lacs.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les établissements du secteur des pâtes et papiers présentent des volumes de rejet très importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.3 présente ces industries en précisant leur point de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur. Toutefois, à l'heure actuelle, une usine ne respecte pas les normes d'effluent du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* ; un plan correcteur est en voie de réalisation afin de corriger la situation.

De plus, ces entreprises via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

Tableau 6.3 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Établissement industriel Municipalité	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1996	Traitement des eaux usées
Produits forestiers Donohue inc. AMOS	Rivière Harricana	20 400	Primaire et Biologique
Tembec inc. TÉMISCAMINGUE	Rivière des Outaouais	176 500	Primaire et Biologique

Secteur de la transformation du bois

Il existe en Abitibi-Témiscamingue un grand nombre de scieries. Celles-ci génèrent annuellement d'importantes quantités de résidus (écorces, sciures) qui sont déposés dans des parcs à résidus ligneux. La région comporte 31 parcs à résidus importants, dont les eaux de lixiviation (contenant des phénols, des acides résiniques, etc.) affectent à divers degrés la qualité des cours d'eau ou de la nappe phréatique.

Douze de ces parcs sont considérés inactifs puisqu'ils ne reçoivent plus de résidus et à peine trois de ceux-ci ont été restaurés. Ils se répartissent ainsi :

Tableau 6.4 : Parcs à résidus ligneux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

MRC	Parcs actifs	Parcs inactifs		Types de résidus		
		Non restaurés	Restaurés	Scieries	pâtes et papiers	Autres
Abitibi	4	1	1	5	1	0
Abitibi-Ouest	3	2	0	5	0	0
Rouyn-Noranda	0	4	0	4	0	0
Témiscamingue	8	1	1	6	2	2
Vallée-de-l'Or	4	1	1	5	0	1
TOTAL	19	9	3	25	3	3

La solution aux problèmes environnementaux des résidus ligneux provenant des scieries de la région passe par leur valorisation soit à des fins énergétiques, soit comme amendement agricole. Des projets pilotes dans la MRC d'Abitibi sont en cours afin d'évaluer le potentiel d'utilisation des boues biologiques du système de traitement des eaux usées comme fertilisants pour les terres agricoles et dans la restauration des parcs à résidus ligneux ou miniers.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

Les dépôts pétroliers

En Abitibi-Témiscamingue, cinq villes importantes comportent un ou plusieurs dépôts pétroliers servant de transit entre les raffineries et les détaillants régionaux de produits pétroliers. L'exploitation de ces dépôts a dans certains cas été à l'origine de la contamination des sols et d'eau. À Val-d'Or et Rouyn-Noranda, certains dépôts ont contaminé la nappe phréatique traversant leur terrain, ce qui occasionne des impacts manifestes chez les résidents et commerces voisins. À titre d'exemple, mentionnons la contamination de puits privés au-delà des critères de qualité pour l'eau potable.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe 2,5 % des fermes du Québec et 4,6 % des superficies cultivées au Québec. L'importance de l'agriculture dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue se traduit par 892 fermes occupant 3 % du territoire (incluant les boisés). Les terres en culture n'occupent que 1,2 % de l'espace régional. La superficie cultivée est de 804 km² dont 1 % est irriguée. On y retrouve un cheptel de 55 997 bovins, de 8 584 ovins, de 2 042 porcs et de 170 046 volailles, la production de la volaille étant principalement concentrée dans la MRC La Vallée-de-l'Or et celle du porc dans la MRC de Témiscamingue (voir tableau A.5 en annexe).

S'il existe une problématique agricole en regard du portrait régional de l'eau, elle provient ou pourrait éventuellement provenir de deux secteurs, soit la production porcine et bovine. Certaines rivières sont alors susceptibles d'être affectées par les activités agricoles, notamment les rivières à La Loutre au Témiscamingue et Dagenais en Abitibi-Ouest. L'impact réel ou potentiel de la production porcine prévaut surtout dans la MRC de Témiscamingue et origine de la dernière vague d'expansion de cet élevage survenue dans l'intervalle 1994-96.

7.2 Problématiques spécifiques

Nous ferons ressortir dans cette partie les problématiques spécifiques agricoles par Municipalité régionale de comté (MRC). La région de l'Abitibi-Témiscamingue présente un bilan agro-environnemental relativement positif compte tenu de la moindre importance du secteur dans cette région comparativement aux problématiques industrielles notamment.

On ne peut encore parler de concentration mais la **MRC de Témiscamingue** est présentement le lieu d'implantation privilégié des nouveaux élevages porcins. Une nouvelle vague d'expansion pourrait toutefois devenir préoccupante du fait que le développement de ce secteur se situe pour une très large part dans l'axe Fugèreville-Laverlochère-Guigues, axe qui coïncide avec celui de la rivière La Loutre et son bassin versant. Compte tenu des problèmes d'érosion et d'eutrophisation qui affectent déjà ce cours d'eau, sa capacité de support pourrait éventuellement devenir un facteur limitant.

Quant au secteur bovin de boucherie, dominant dans la **MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi**, il constitue un secteur potentiellement préoccupant (impact actuel non connu) du fait que la région se spécialise dans le créneau vache-veaux et que cette production se fait suivant une régie dite en « aménagement minimal », non traditionnellement encadrée par la réglementation environnementale. La préoccupation vient aussi du fait que la région 08-10 est celle qui comporte le plus de 1 000 unités animales et plus au Québec et se situe d'ailleurs au-dessus de la moyenne québécoise (65 contre 35).

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

L'Abitibi-Témiscamingue recèle de nombreux plans d'eau de différentes tailles et une grande partie de son territoire est boisée. Ce sont les deux principaux facteurs qui font que l'exploitation et l'observation de la faune jouent un rôle important dans l'économie régionale.

La pêche sportive est l'activité de prélèvement qui génère le plus de retombées économiques. Elle est pratiquée surtout en territoire libre (83 %) où les résidents dominent, puis à part égale par les résidents et non résidents (de l'extérieur du Québec dans les territoires fauniques). À partir de données provenant de différentes sources, le Ministère évaluait en 1995 ces retombées à 40 millions de dollars.

Tableau 8.1 : Retombées de la pêche sportive par MRC, en milliers de dollars

MRC	TERRITOIRE LIBRE		TERRITOIRES FAUNIQUES		SOUS-TOTAL		TOTAL
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	
Abitibi	1 129,4	180,3	2,0	0,2	1 131,4	180,5	1 311,9
Abitibi-Ouest	1 138,8	289,3	3,6	0,3	1 142,4	289,6	1 432,0
Rouyn-Noranda	1 972,7	878,7	35,2	2,6	2 007,9	881,3	2 889,2
Témiscamingue	7 896,1	7 639,4	1 606,0	2 736,3	9 502,1	10 375,7	19 877,8
Vallée-de-l'Or	8 537,9	2 829,2	1 676,1	479,6	10 214,0	3 308,8	13 522,8
TOTAL	20 674,9	11 816,9	3 322,9	3 219,0	23 997,8	15 035,9	39 033,7

8.1.2 La pêche commerciale

La pêche commerciale est plutôt marginale en région. Seulement trois entreprises détiennent des permis leur permettant de capturer l'esturgeon et le corégone dans certains plans d'eau. Vu la productivité plutôt limitée de ces espèces, leurs quotas sont restreints. Les ventes annuelles atteignent environ 45 000 \$.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est parsemé de zecs. On y retrouve aussi le parc d'Aiguebelle et une partie de la réserve faunique La Vérendrye. Toute cette région est donc très propice à la chasse, à la pêche et au camping.

Les eaux des rivières de la partie nord de la région sont naturellement très colorées et leur écoulement est lent. Certaines activités récréatives dont la baignade s'observent donc davantage sur les lacs que sur les rivières. La pêche et le nautisme sont tout de même pratiqués un peu partout. Par exemple, les rives des lacs Dufault et Beauchastel, entre autres, d'abord fréquentées par les villégiateurs, sont de plus en plus colonisées par les résidents permanents qui y trouvent, durant la saison estivale, des occasions quotidiennes de s'adonner à leurs activités nautiques favorites.

Les eaux de la partie sud de la région s'écoulent vers la rivière des Outaouais. On y retrouve plusieurs grands plans d'eau fréquentés par les pêcheurs et les amateurs de nautisme. Le lac Témiscamingue est fort utilisé. Il accueille les villégiateurs, les pêcheurs durant toute l'année, les adeptes de nautisme, les baigneurs et quelques véliplanchistes. On y organise des compétitions annuelles de natation et des régates.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Un seul projet fait partie du répertoire, il s'agit de l'**Aménagement du lac Édouard en un jardin botanique** dont la ville de Rouyn-Noranda se fait le promoteur avec divers partenaires.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après, liste les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale ainsi que leur étape de réalisation.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Centrale Tabaret par Hydro-Québec	Construction d'une centrale hydro-électrique de 130 MW entre les lacs Kipana et Témiscamingue.	Étude d'impact
Route 395 entre le pont Tancrede et Preissac à Preissac par Ministère des Transports du Québec.	Reconstruction de la route 395 entre le pont Tancrede et Preissac nécessitant plusieurs remblais dans un lac.	Étude d'impact suspendu
Dérivation partielle de la rivière Mégiscane à Senneterre par Hydro-Québec	détournement partielle de la rivière Mégiscane vers le réservoir Gouin dans le but d'augmenter pouvoir hydroélectrique de la St-Maurice.	Étude d'impact suspendu

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région de l'Abitibi-Témiscamingue comptait un seul organisme de rivière. Les organismes de gestion de rivières sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom de l'organisme de rivière et son mandat, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	7	5,9
Étang	0	0
Faune	12	10,1
Hydroélectricité	32	26,9
Pisciculture	8	6,7
Prise d'eau	4	3,4
Régularisation	17	14,3
Réserve incendie	1	0,8
Site historique	0	0
Villégiature	16	13,4
Autres	22	18,5
Inconnue	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	119	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée	30	25,2
Hydro-Québec	29	24,4
Municipal	2	1,7
Privé	9	7,6
Public	27	22,7
Public-MEF	1	0,8
Orphelin	21	17,6
TOTAL DE LA RÉGION	119	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE(08)

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE(08)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs ¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%) ² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	2 ³ (100 %)	0	3 ³ (100 %)
Métallurgie primaire	1 (100 %)	0	0	1 (100 %)
Chimie	0	0	2 (50 %)	2 (50 %)
Transformation du métal	0	2 (0 %)	2 (0 %)	4 (0 %)
Agro-alimentaire	0	2 (0 %)	9 (33 %)	11 (27 %)
Textile	0	0	1 (0 %)	1 (0 %)
Transformation du bois ⁴	1 (100 %)	11 (36 %)	1 (0 %)	13 (38 %)
Industries diverses	0	0	2 (50 %)	2 (50 %)
TOTAL	3 (100 %)	17 (35 %)	17 (29 %)	37
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes Entreprises (> 250 e)	Moyennes Entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	0	10 (30 %)	9 (44 %)	19 ⁵ (37 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	3 (100 %)	4 (75 %)	2 (50 %)	9 (78 %)
Environnement (installations septiques)	0	3 (0 %)	6 (0 %)	9 (0 %)
TOTAL	3 (100 %)	17 (35 %)	17 (29 %)	37

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Après 1995, une de ces entreprises a été rattachée à une autre fabrique de pâtes et papiers, pour un grand total de deux fabriques.
4. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
5. Sur ces 19 entreprises, 11 d'entre elles voyaient leurs eaux usées traitées dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE(08)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Abitibi (88)	5 (11 064)	5	1	9 525	38,9	1 539	6,3	13 444	54,9
Abitibi-Ouest (87)	11 (13 752)	11	3	2 731	11,6	11 021	47,0	9 700	41,4
Rouyn-Noranda (86)	5 (33 111)	5	1	29 774	69,8	3 367	7,9	9 490	22,3
Témiscamingue (85)	14 (11 541)	14	4	3 884	22,5	7 657	44,4	5 708	33,1
Vallée-de-l'Or (89)	7 (35 878)	7	2	8 370	19,4	27 578	63,8	7 208	16,7
TOTAL DE LA RÉGION	42 (105 376)	42	11	54 284	36,0	51 092	33,9	45 550	30,2

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE(08)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Abitibi (88)	8	16 596	68	14 357	87	14 357	87	25 668 434 \$
Abitibi-Ouest (87)	13	15 316	65	11 906	78	12 588	82	30 845 663 \$
Rouyn-Noranda (86)	6	32 906	77	31 785	97	31 875	97	51 913 184 \$
Témiscamingue (85)	16	11 545	67	8 427	73	8 994	78	24 104 255 \$
Vallée-de-l'Or (89)	6	31 789	74	31 420	99	31 420	99	43 255 235 \$
TOTAL DE LA RÉGION	49	108 152	72	97 895	90	99 234	92	175 786 771 \$

1. La population de MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Témiscamingue (850)	3,6	322	1 514	20 116	1 887	5 818	302,58	0,57	75,59	75,59	48,75
Abitibi-Ouest (870)	16,8	238	318	18 345	nd	1 394	236,19	0,09	67,85	67,85	6,51
Abitibi (880)	5,4	202	1 211	10 577	155	1 372	173,42	nd	28,71	28,71	0,13
La Vallée-de-l'Or (890)	0,3	49	166 798	2 860	nd	nd	32,05	nd	9,59	9,59	nd
Rouyn-Noranda (860)	2,2	81	205	4 099	nd	nd	59,29	nd	4,76	4,76	1,42
TOTAL DE LA RÉGION	3,0	892	170 046	55 997	2 042	8 584	804	1	187	187	57

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)
 b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE(08)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Harricana	Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana inc.	313, Route 111 sud St-Marc-de-Figuery (Québec) G0Y 1J0	Sensibilisation des riverains, mesures de contrôle de l'érosion des berges et développement récréotouristique pour la navigation de plaisance.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998